

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 24

Artikel: Problème
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous exceptions ces exceptions.

Je suis content qu'ils content cette histoire.

Ils convient qu'ils convient leurs amis.

Ils ont un caractère violent; ils violent leurs promesses.

Ils expédient leurs lettres; c'est un bon expédient.

Ils négligent leurs devoirs; je suis moins négligent.

Nous objections beaucoup de choses contre vos objections.

Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.

Nos intentions sont que nous intentions ce procès.

Les poissons affluent à un affluent, etc.

Le bleu du ciel — Si vous demandiez autour de vous, même dans la classe instruite, en quoi consiste la coloration bleue du ciel et quelle en est la cause, on se trouverait embarrassé de vous répondre, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent. — Un illustre physicien anglais, Tyndall, explique ce phénomène par la présence d'innombrables particules solides ou liquides en suspension dans l'air.

Si l'atmosphère tout entière venait à disparaître, avec les poussières qu'elle renferme, le ciel serait tout noir, comme un gouffre sans fond qu'il est, et sur ce fond noir, nous verrions briller des étoiles qui ne scintilleraient pas, c'est-à-dire dont la lumière n'aurait pas ce tremblotement que tout le monde connaît, et qui est un phénomène purement atmosphérique.

Quant on gravit une haute montagne, plus on s'élève et plus le ciel devient sombre, parce que les particules en suspension dans l'air sont à la fois plus rares et plus ténues. Il en est de même dans le désert où l'air est prodigieusement sec et à peu près exempt de ces légions de corpuscules qui encombre l'atmosphère des régions industrielles et populeuses. En traversant le Sahara on est particulièrement frappé de la nuance foncée du ciel et de l'éclat exceptionnel des étoiles.

Tyndall justifiait sa doctrine par des expériences extrêmement curieuses. Il prenait par exemple une grande quantité d'eau pure et y projetait une solution alcoolique de mastic de gomme, et il agitait vivement le mélange avec une baguette de verre, de manière à obtenir une grande masse de particules de mastic extrêmement ténues, en suspension dans l'eau. Et examinée contre un fond sombre, violet ou noir par exemple, cette eau qui, au début de l'opération, était d'une parfaite transparence, finissait par prendre une teinte d'un beau bleu.

La fenna que priè po se n'homme.

Lâi a dâi dzeins que sont tant molési à degottâ d'oquîe que se per hazâ sè tràovont débarrassi dè cein que lào baillè dâo mau et dâi cousons, ne sont pas conteints, et l'ont couâite dè sè remettein dein lo grabudzo.

Onna fenna qu'avâi étâ véva, et que n'avâi pas eu ti lè bounheu avoué son premi, s'étâi remariâie avoué on gaillâ que ne vaillessâi pas lo Pérou et que la

taupavè quasu ti lè dzo. Dè bio savâi que se l'ein avâi étâ einfaratâie quand lo galant lâi contavè fleurette, cein lâi avâi passâ. Dè quin coté étiont lè too, âo bin étion-te dâi dou cotés? Diabe lo mot y'ein sé; mâ adé est-te que c'étâi la fenna que recédiâi lè vouistâies et que c'étâi l'homme que lè lâi baillivè, que vo pâodè peinsâ sèla pernetta lo portavè dein son tieu.

Onna né que lo compagnon sè reduisâi, et que sè preparavè binsu à rolhi po repondrè à sa fenna, qu'avâi forta pince dè coutema, l'est tot ébâyi dè l'ourè que le priyivè tot foo et que le démandavè âo bon Dieu dè lâi conservâ se n'homme et dè ne pas lo lâi preindrè.

Lo gaillâ, qu'out cein, est tot ébaubi, et sè peinsè que sa fenna n'est pas onco tant crouie, et na pas lâi bailli onna distribuchon, sè trovâ tot emochenâ, et lâi fâ de n'air tot dâo :

— Ye t'ouïo que te priè por mè; est-te que te m'améras petétré adé quand bin su dâi iadzo on pou vi avoué tè ?

— Oh na fâi na! repond la fenna; mâ mon premi homme mè motchatavè; tè te m'assommé à mâiti; et se te veniâ à mouri, saré d'obedjâ d'ein preindrè on troisiémo que sarâi dein lo cas dè mè tiâ.

Mot de la charade de samedi:

Migraine. — Ont deviné, MM. Bohy, Henrioud, Genève; — Vallon, La Mothe; — E. Correvon, Lavanchy, Vevey; — Fallet, St-Imier; — F.-M., Daillens; — Perrault, Nyon; — Simond, Moutiers; — Perret, café du Midi, Montreux; — Dunoyer, Cressier; — Lambelet, Oron; — Genton, Granges près Villeneuve; — Delessert, Vufflens; — Bengeli, Thierrens; — Boulenaz, Lausanne; — Gerber, Lutry; — Orange, Genève; — Porchet, Tour-de-Peilz; — Bastian, Lutry; — Tinembart, Bevaix; — Held, Corsier; — Bastian, Forel; — Repond, Berens; — F. Pittet, Lausanne; — Mounoud, Territet. La prime est échue à M. Gerber, à Lutry.

Problème.

Deux villes, A et B, situées le long d'un même fleuve, sont desservies par un bateau à vapeur qui emploie 2 heures pour descendre de A en B, et 10 heures pour remonter de B en A. — Combien un bateau qui emploie 2 1/2 heures pour descendre, resterait-il de temps pour remonter ?...

La longueur du trajet de A en B est de 50 kilomètres.

Prime: Un objet utile.

Boutades.

Un brave homme, indulgent et généreux, sent, dans la rue, un pick-poket mettre la main à son gousset et tenter de lui dérober sa montre. Il arrête doucement sa main en souriant et lui dit d'un ton paternel :

— Un peu de tenue, mon ami, je vous en prie... si le sergent de ville vous voyait.

Sur la prière de la cuisinière, qui sait à peine écrire son nom, la demoiselle de la maison a consenti à lui faire une lettre pour son fiancé.

Au bout de deux pages, la cuisinière lui dit: « Maintenant, mademoiselle, je crois qu'il y en a assez; ça va très bien, je vous remercie infiniment... Veuillez seulement ajouter au bas de la page: « Prière d'excuser la mauvaise écriture et les fautes d'orthographe. »

Un professeur de musique donnait des leçons à une jeune fille. La mère de celle-ci assistait aux leçons et ne quittait pas la chambre. Tout se passait de la façon la plus correcte du monde.

Cependant un jour, le professeur vint demander la main de la jeune fille, et, sur l'objection des parents qu'elle ne pouvait l'aimer, il les détrompa en leur assurant qu'elle n'épouserait que lui.

Aucune conversation n'avait pourtant été échangée entre eux; ils ne s'étaient jamais rencontrés ailleurs: seulement pendant les leçons, de petits papiers étaient discrètement glissés entre les touches du clavier, et une correspondance très suivie s'était, de cette manière, établie entre les amoureux.

Bonne maman, dès qu'un professeur de piano aura terminé sa leçon, allez visiter les touches de l'instrument, quoiqu'elles soient faites avec « défenses d'ivoire. »

Plaisirs et chagrins du ménage,

Un livre bien amusant vient de paraître tout dernièrement à Londres. Son titre est: *Les joies et les chagrins du mariage*.

La partie consacrée aux agréments contient 60 pages; celle qui s'occupe des ennuis compte 380 pages.

Voilà un livre précieux à consulter... pour les célibataires.

Papeterie L. Monnet

rue Pépinet, 3, Lausanne

Cartes de visite. — Cartes d'adresse.
Cartes de bal, etc.

Faire-part de fiançailles, avec monogrammes.
Faire-part de décès.

Papier à lettre et enveloppes avec entête.
Factures, etc.

Etiquettes pour bouteilles.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
J'offre net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 12,75. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49. — Canton de Genève 3 % à fr. 100. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 81. — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.